

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 06 décembre 2017

L'an deux mille dix-sept, le six décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 29 novembre 2017

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Alexandre BERGOUGNOUX – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Pouvoir de Philippe DELCLAU à Patrick LABRANDE – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Georgina MURRAY – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Pouvoir de Daniel THEBAULT à Marie-Odile DELCAMP – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT

Milhac:

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair : Serge LAMOUREUX

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Pouvoir de Thierry LEMPEREUR à Jacqueline LEPOINT

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI – Claude VIGIE

A été élue secrétaire de séance : Sylvette BELONIE

N°2017-132 : VALIDATION DES PROCES VERBAUX DES SEANCES DU 20 SEPTEMBRE ET DU 18 OCTOBRE 2017

Rapporteur : Marie-Odile DELCAMP

Les procès-verbaux des séances du 20 septembre et du 18 octobre 2017 sont soumis à l'approbation des délégués communautaires.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, valide les procès-verbaux des séances du 20 septembre et du 18 octobre 2017

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 06 décembre 2017

L'an deux mille dix-sept, le six décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 29 novembre 2017

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Alexandre BERGOUIGNOUX – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Pouvoir de Philippe DELCLAU à Patrick LABRANDE – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Georgina MURRAY – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Pouvoir de Daniel THEBAULT à Marie-Odile DELCAMP – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT

Milhac:

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair : Serge LAMOUREUX

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Pouvoir de Thierry LEMPEREUR à Jacqueline LEPOINT

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI – Claude VIGIE

A été élue secrétaire de séance : Sylvette BELONIE

N°2017-133 : ADMISSION EN NON VALEUR DE TITRES DE RECTTES AU BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Daniel SOULADIE

Le comptable public présente les titres de recettes ci-après listés, et selon le tableau joint en annexe, d'un montant total de 1 800,89 €, pour admission en non-valeur au budget principal, ces créances étant définitivement éteintes :

- titre 545/2013 pour 269,43 € (loyer partiel 01-2014 SENICOM)
- titre 225/2014 pour 382,03 € (loyer partiel 08-2014 SENICOM)
- titre 129/2015 pour 572,30 € (loyer partiel 05-2015 SENICOM)
- titre 161/2015 pour 577,13 € (loyer 06-2015 SENICOM)

En effet, le 20 mars 2017, un jugement de clôture pour insuffisance d'actif a été prononcé à l'encontre de la SARL SENICOM, ancien occupant du commerce de Milhac.

Cela signifie que les créances de cette société sont définitivement éteintes.

La créance de la Communauté de Communes Quercy Bouriane à l'encontre de SENICOM, produite dans le cadre de la liquidation judiciaire, s'élevait à 10 016,45 €.

Après les derniers règlements effectués par le mandataire judiciaire, la créance finale s'élève à 1 800,89 €.

Il convient donc d'admettre en non-valeur la somme de 1 800,89 € au budget principal.

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 29 novembre 2017,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, approuve l'admission de la somme de 1 800,89 € en non-valeur au budget principal.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 06 décembre 2017

L'an deux mille dix-sept, le six décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 29 novembre 2017

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Alexandre BERGOUGNOUX – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Pouvoir de Philippe DELCLAU à Patrick LABRANDE – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Georgina MURRAY – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Pouvoir de Daniel THEBAULT à Marie-Odile DELCAMP – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT

Milhac:

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair : Serge LAMOUREUX

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Pouvoir de Thierry LEMPEREUR à Jacqueline LEPOINT

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI – Claude VIGIE

A été élue secrétaire de séance : Sylvette BELONIE

N°2017-134 : REPRISE SUR PROVISION POUR CREANCES DOUTEUSES AU BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Daniel SOULADIE

Considérant les modalités de calcul des provisions pour créances douteuses fixées comme suit, selon l'ancienneté de ces dernières, par délibération n°2014-142 du 15 décembre 2014 :

- Créance prise en charge en N-3 : provision de 100%
- Créance prise en charge en N-2 : provision de 75%
- Créance prise en charge en N-1 : provision de 50%
- Créance prise en charge en N (mais supérieure à 6 mois) : provision de 25%

Il est proposé de constituer au 31 décembre 2017 une provision pour créances douteuses à hauteur de 4 567,86 €, selon l'état détaillé ci-après :

Exercice	N° de pièce	Objet du titre	Reste à recouvrer	% Provision	Montant provision
2014	T-71772880035	Contrôle installation assainissement non collectif	80,00 €	100%	80,00 €
2014	T-120	Loyer 04/14 logement Milhac	485,49 €	100%	485,49 €
2014	T-178	Loyer 06/14 logement Milhac	488,86 €	100%	488,86 €
2014	T-226	Loyer 07/14 logement Milhac	488,86 €	100%	488,86 €
2014	T-528	Loyer 12/14 logement Milhac	488,86 €	100%	488,86 €
2014		Sous-total	2 032,07 €	100%	2 032,07 €
2015	T-16	Loyer 01/15 logement Milhac	488,86 €	75%	366,64 €
2015	T-93	Loyer 02/15 logement Milhac	114,28 €	75%	85,71 €
2015	T-99	Loyer 03/15 logement Milhac	488,86 €	75%	366,64 €
2015	T-127	Loyer 04/15 logement Milhac	488,86 €	75%	366,64 €
2015	T-162	Loyer 05/15 logement Milhac	488,86 €	75%	366,65 €
2015	T-189	Loyer 06/15 logement Milhac	488,86 €	75%	366,65 €

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

2015	T-196	Loyer 07/15 logement Milhac	488,86 €	75%	366,65 €
2015	T-338	Loyer 11/15 Maison des Communes St Germain	100,00 €	75%	75,00 €
2015	T-443	Loyer 12/15 Maison des Communes St Germain	100,00 €	75%	75,00 €
2015		Sous-total	3 247,44 €	75%	2 435,58 €
2016	T-5	Loyer 01/16 Maison des Communes St Germain	100,00 €	50%	50,00 €
2016	T-56	Loyer 02/16 Maison des Communes St Germain	100,00 €	50%	50,00 €
2016	T-497	Taxe de séjour	0,42 €	50%	0,21 €
2016		Sous-total	200,42 €	50%	100,21 €
2017		Sous-total	0,00 €	25%	0,00 €
		Total	5 479,93 €		4 567,86 €

Pour mémoire, la provision constituée au 31 décembre 2016 s'élevait à 11 281,18 €.

Il convient donc de procéder à une reprise sur provision, à hauteur de 6 713,32 € (4 567,86 € - 11 281,18 €), au titre de l'exercice 2017.

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 29 novembre 2017,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, approuve cette proposition et autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 06 décembre 2017

L'an deux mille dix-sept, le six décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 29 novembre 2017

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Alexandre BERGOUGNOUX – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Pouvoir de Philippe DELCLAU à Patrick LABRANDE – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Georgina MURRAY – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Pouvoir de Daniel THEBAULT à Marie-Odile DELCAMP – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT

Milhac:

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair : Serge LAMOUREUX

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Pouvoir de Thierry LEMPEREUR à Jacqueline LEPOINT

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI – Claude VIGIE

A été élue secrétaire de séance : Sylvette BELONIE

N°2017-135 : DECISION MODIFICATIVE N°4 – BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Daniel SOULADIE

Considérant la décision de l'assemblée d'admettre en non-valeur la somme de 1800,89 € au budget principal en 2017,

Considérant que les crédits afférents à cette dépense ne sont pas prévus, en section de fonctionnement, au compte 6542 « Pertes sur créances irrécouvrables - Créances éteintes » du chapitre 65 « Autres charges de gestion courante »,

Considérant la décision de l'assemblée de procéder à une reprise sur provision, à hauteur de 6 713,32 € au budget principal, au titre de l'exercice 2017,

Considérant que les crédits afférents à cette recette ne sont pas prévus, en section de fonctionnement, au compte 7817 « Reprises sur provisions pour dépréciation des actifs circulants » du chapitre 78 « Reprises sur amortissements et provisions »,

Il est proposé d'adopter la décision modificative n°4 au budget principal, afin de prévoir les crédits nouveaux nécessaires, à hauteur de 1 801,00 €, aux chapitres 65 en dépenses de fonctionnement et 78 en recettes de fonctionnement :

Budget Principal - Section de fonctionnement

Chapitre - Article - Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
65-6542 Pertes sur créances irrécouvrables - Créances éteintes		1 801,00 €		
78-7817 Reprises sur provisions pour dépréciation des actifs circulants				1 801,00 €
Total		1 801,00 €		1 801,00 €

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 29 novembre 2017,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, approuve cette décision modificative.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 06 décembre 2017

L'an deux mille dix-sept, le six décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 29 novembre 2017

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Alexandre BERGOUGNOUX – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Pouvoir de Philippe DELCLAU à Patrick LABRANDE – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Georgina MURRAY – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Pouvoir de Daniel THEBAULT à Marie-Odile DELCAMP – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT

Milhac:

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair : Serge LAMOUREUX

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Pouvoir de Thierry LEMPEREUR à Jacqueline LEPOINT

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI – Claude VIGIE

A été élue secrétaire de séance : Sylvette BELONIE

N°2017-136 : DECISION MODIFICATIVE N°5 – BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Daniel SOULADIE

Considérant que le produit définitif de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, perçu et reversé auprès du Syndicat Mixte pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères du Pays de Gourdon, s'élève à 1 464 915,00 €, au lieu de 1 463 550,00 € prévus initialement, compte tenu des bases définitives,

Il est proposé d'adopter la décision modificative n°5 suivante, au budget principal, afin d'augmenter les crédits prévus en section de fonctionnement, à hauteur de 1 365,00 €, en recettes, au chapitre 73 « Impôts et taxes », compte 7331 « Taxe d'enlèvement des ordures ménagères », et en dépenses, au chapitre 65 « Autres charges de gestion courante », compte 65548 « Autres contributions aux organismes de regroupement » :

Budget Principal - Section de fonctionnement

Chapitre - Article - Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
73-7331 Taxe d'enlèvement des ordures ménagères				1 365,00 €
65-65548 Autres contributions aux organismes de regroupement		1 365,00 €		
Total		1 365,00 €		1 365,00 €

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 29 novembre 2017,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, approuve cette décision modificative.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 06 décembre 2017

L'an deux mille dix-sept, le six décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 29 novembre 2017

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Alexandre BERGOUGNOUX – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Pouvoir de Philippe DELCLAU à Patrick LABRANDE – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Georgina MURRAY – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Pouvoir de Daniel THEBAULT à Marie-Odile DELCAMP – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT

Milhac:

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair : Serge LAMOUREUX

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Pouvoir de Thierry LEMPEREUR à Jacqueline LEPOINT

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI – Claude VIGIE

A été élue secrétaire de séance : Sylvette BELONIE

N°2017-137 : DECISION MODIFICATIVE N°6 – BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Daniel SOULADIE

Considérant les crédits budgétaires prévus initialement à l'opération n°75 « Locaux jeunesse », à hauteur de 40 000,00 €,

Considérant la nécessité de prévoir des crédits complémentaires à cette opération, à hauteur de 6 595,00 €, pour la réalisation de travaux supplémentaires d'électricité et de plomberie, la remise à niveau du schéma d'évacuation et de réarmement de l'alarme incendie, et l'acquisition d'équipements manquants,

Considérant les crédits budgétaires prévus initialement à l'opération n°87 « Maison du Piage », à hauteur de 1 800,00 €,

Considérant la nécessité de prévoir des crédits complémentaires à cette opération, à hauteur de 500,00 €, pour la réalisation des travaux de réfection de la terrasse,

Considérant la nécessité de prévoir des crédits à l'opération n°40 « SIG », à hauteur de 800,00 €, afin de permettre la numérisation du PLU de Payrignac, en vue de son intégration dans le géo portail de l'urbanisme et dans le SIG de la Communauté de Communes Ematrix,

Considérant que l'opération n°33 « Acquisition matériel voirie » présente des crédits disponibles à hauteur de 14 830,00 €, étant donné l'abandon de l'acquisition d'un broyeur de végétaux,

Il est proposé d'adopter la décision modificative n°6 suivante, afin de procéder au virement de crédits nécessaires, à hauteur de 7 895,00 €, depuis l'opération n°33 « Acquisition matériel voirie », vers l'opération n°75 « Locaux jeunesse » à hauteur de 6 595,00 €, vers l'opération n°87 « Maison du Piage » à hauteur de 500,00 €, et vers l'opération n°40 « SIG » à hauteur de 800,00 €, en section d'investissement du budget principal :

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Budget Principal - Section d'investissement

Chapitre - Article - Opération - Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
21-21571-33 Matériel de voirie	7 895,00 €			
21-2181-75 Aménagement Locaux Jeunesse		4 000,00 €		
21-2183-75 Matériel de bureau et informatique Locaux Jeunesse		660,00 €		
21-2184-75 Mobilier Locaux Jeunesse		130,00 €		
21-2188-75 Autres immobilisations corporelles Locaux Jeunesse		1 805,00 €		
21-2181-87 Aménagement terrasse Maison Piage		500,00 €		
20-2051-40 Intégration PLU Payrignac dans SIG		800,00 €		
Total	7 895,00 €	7 895,00 €		

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 29 novembre 2017,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, approuve cette décision modificative.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 06 décembre 2017

L'an deux mille dix-sept, le six décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 29 novembre 2017

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Alexandre BERGOUGNOUX – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Pouvoir de Philippe DELCLAU à Patrick LABRANDE – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Georgina MURRAY – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Pouvoir de Daniel THEBAULT à Marie-Odile DELCAMP – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT

Milhac:

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair : Serge LAMOUREUX

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Pouvoir de Thierry LEMPEREUR à Jacqueline LEPOINT

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI – Claude VIGIE

A été élue secrétaire de séance : Sylvette BELONIE

N°2017-138 : DECISION MODIFICATIVE N°7 – BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Daniel SOULADIE

Considérant que les dépenses d'entretien, de réparation et de carburant des véhicules du service voirie ont connu un dépassement par rapport aux prévisions,

Considérant, en conséquence, que les crédits budgétaires prévus en dépenses de fonctionnement, au chapitre 011 « Charges à caractère général », pour le service voirie, sont insuffisants et doivent être complétés à hauteur de 16 000,00 €,

Considérant que les dépenses de personnel du service voirie sont inférieures aux prévisions, du fait notamment du départ d'un agent par mutation en cours d'année, et d'un recours plus important que prévu aux emplois aidés,

Considérant, en conséquence, que les crédits budgétaires prévus en dépenses de fonctionnement, au chapitre 012 « Charges de personnel », pour le service voirie, ne sont pas entièrement utilisés et peuvent être virés à hauteur de 12 500,00 €, pour couvrir partiellement le besoin du chapitre 011,

Considérant également les recettes exceptionnelles non prévues en matière d'indemnisation par l'assurance du personnel, concernant le congé maladie d'un agent du service voirie,

Considérant, en conséquence, que des crédits budgétaires nouveaux peuvent être prévus en recettes de fonctionnement, au compte 7788 « Produits exceptionnels divers » du chapitre 77 « Produits exceptionnels », à hauteur de 3 500,00 €, pour couvrir partiellement le besoin du chapitre 011,

Il est proposé d'adopter la décision modificative n°7 au budget principal, afin de procéder au vote de crédits nouveaux ainsi qu'au virement de crédits nécessaires, en recettes et dépenses de fonctionnement, comme suit :

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Budget Principal - Section de fonctionnement

Chapitre - Article - Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
012-6332 Cotisations versées au FNAL	40,00			
012-6336 Cotisations aux CNFPT et CDGFPT	145,00			
012-64111 Rémunération principale personnel titulaire	5 720,00			
012-64118 Autres indemnités personnel titulaire	700,00			
012-64131 Rémunération personnel non titulaire	2 200,00			
012-6451 Cotisations à l'URSSAF	1 650,00			
012-6453 Cotisations aux caisses de retraites	1 885,00			
012-6454 Cotisations aux ASSEDIC	140,00			
012-6458 Cotisations aux autres organismes sociaux	20,00			
77-7788 Autres produits exceptionnels				3 500,00
011-60622 Carburants		2 000,00		
011-61551 Entretien et réparations matériel roulant		14 000,00		
Total	12 500,00	16 000,00		3 500,00

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 29 novembre 2017,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, approuve cette décision modificative.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 06 décembre 2017

L'an deux mille dix-sept, le six décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 29 novembre 2017

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Alexandre BERGOUIGNOUX – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Pouvoir de Philippe DELCLAU à Patrick LABRANDE – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Georgina MURRAY – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Pouvoir de Daniel THEBAULT à Marie-Odile DELCAMP – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT

Milhac:

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair : Serge LAMOUREUX

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Pouvoir de Thierry LEMPEREUR à Jacqueline LEPOINT

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI – Claude VIGIE

A été élue secrétaire de séance : Sylvette BELONIE

N°2017-139 : DECISION MODIFICATIVE N°8 – BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Daniel SOULADIE

Considérant que la Communauté de Communes Quercy Bouriane a augmenté ses taux de fiscalité en 2016, afin de couvrir la nouvelle dépense transférée afférente à l'exercice de la compétence sport, sur une durée de 6 mois,

Considérant que les crédits afférents à l'exercice de la compétence sport ont été prévus au budget principal 2017, sur la base de la dépense fiscalisée en 2016, sur une durée d'un an,

Considérant que la dépense réalisée en 2016 par la Commune de Gourdon pour l'entretien, la gestion et le fonctionnement des gymnases de La Poussie et de l'Hivernerie, et de la piscine municipale, et appelée en remboursement auprès de la Communauté de Communes, se trouve être supérieure à celle qui avait été fiscalisée,

Considérant, en conséquence, que les crédits budgétaires prévus en dépenses de fonctionnement, aux chapitres 011 « Charges à caractère général » et 012 « Charges de personnel » du budget principal 2017, pour l'exercice de la compétence sport, sont insuffisants et doivent être complétés à hauteur de 90 750,00 €,

Il est proposé d'adopter la décision modificative n°8 au budget principal, afin de procéder au virement de crédits nécessaires, à hauteur de 90 750,00 €, depuis le chapitre 022 « Dépenses imprévues », vers les chapitres 011 « Charges à caractère général », à hauteur de 33 760,00 €, et 012 « Charges de personnel », à hauteur de 56 990,00 €, en dépenses de fonctionnement, comme suit :

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Budget Principal - Section de fonctionnement

Chapitre - Article - Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
022 Dépenses imprévues	90 750,00			
011-62875 Remboursement de frais aux communes membres du GFP		33 760,00		
012-6217 Personnel affecté par la commune membre du GFP		56 990,00		
Total	90 750,00	90 750,00		

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 29 novembre 2017,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, approuve cette décision modificative.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 06 décembre 2017

L'an deux mille dix-sept, le six décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 29 novembre 2017

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Alexandre BERGOUGNOUX – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Pouvoir de Philippe DELCLAU à Patrick LABRANDE – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Georgina MURRAY – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Pouvoir de Daniel THEBAULT à Marie-Odile DELCAMP – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT

Milhac:

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair : Serge LAMOUREUX

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Pouvoir de Thierry LEMPEREUR à Jacqueline LEPOINT

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI – Claude VIGIE

A été élue secrétaire de séance : Sylvette BELONIE

N°2017-140 : DECISION MODIFICATIVE N°9 – BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Daniel SOULADIE

Considérant que les attributions de compensation provisoires, déterminées dans le cadre du passage en Fiscalité Professionnelle Unique, ont été prévues au budget principal 2017, à hauteur de 354 891,00 €, en dépenses de fonctionnement, au compte 739211 « Prélèvements pour reversements de fiscalité - Attribution de compensation », et de 25 331,00 €, en recettes de fonctionnement, au compte 73211 « Fiscalité reversée entre collectivités locales - Attribution de compensation »,

Considérant que les attributions de compensation définitives, proposées par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées, s'élèvent finalement à 433 805,00 €, en dépenses de fonctionnement, et 14 518,00 € en recettes de fonctionnement,

Considérant qu'il convient donc d'augmenter les crédits prévus au compte 739211 « Prélèvements pour reversements de fiscalité - Attribution de compensation », à hauteur de 78 914,00 € et de diminuer les crédits prévus au compte 73211 « Fiscalité reversée entre collectivités locales - Attribution de compensation », à hauteur de 10 813,00 €,

Considérant les crédits disponibles au chapitre 022 « Dépenses imprévues », à hauteur de 4 617,00 €,

Considérant les crédits disponibles au compte 6748 « Autres subventions exceptionnelles », du chapitre 67 « Charges exceptionnelles », à hauteur de 85 110,00 €, étant donné la non utilisation des crédits prévus pour la subvention du budget principal vers le budget annexe « Lotissement Habitat », non encore clôturé,

Il est proposé d'adopter la décision modificative n°9 au budget principal, afin de procéder au vote de crédits nouveaux ainsi qu'au virement de crédits nécessaires, en dépenses et recettes de fonctionnement, comme suit :

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Budget Principal - Section de fonctionnement

Chapitre - Article - Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
014-739211 Prélèvements pour reversements de fiscalité - Attribution de compensation		78 914,00 €		
73-73211 Fiscalité reversée entre collectivités locales - Attribution de compensation			10 813,00 €	
022 Dépenses imprévues	4 617,00 €			
67-6748 Autres subventions exceptionnelles	85 110,00 €			
77-7718 Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Total	89 727,00 €	78 914,00 €	10 813,00 €	

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 29 novembre 2017,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, approuve cette décision modificative.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 06 décembre 2017

L'an deux mille dix-sept, le six décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 29 novembre 2017

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Alexandre BERGOUGNOUX – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Pouvoir de Philippe DELCLAU à Patrick LABRANDE – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Georgina MURRAY – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Pouvoir de Daniel THEBAULT à Marie-Odile DELCAMP – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT

Milhac:

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair : Serge LAMOUREUX

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Pouvoir de Thierry LEMPEREUR à Jacqueline LEPOINT

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI – Claude VIGIE

A été élue secrétaire de séance : Sylvette BELONIE

N°2017-141 : DECISION MODIFICATIVE N°10 – BUDGET PRINCIPAL

DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET ANNEXE MULTISERVICE VIANDE

Rapporteur : Daniel SOULADIE

Considérant les dépenses imprévues pour le remplacement du régulateur de température de la chambre froide et la réparation de la grille du Multiservice viande de St Germain du Bel Air,

Considérant, en conséquence, la nécessité de prévoir des crédits complémentaires, à hauteur de 150,00 €, à l'article 615221 « Entretien et réparations - Bâtiments publics » du budget annexe Multiservice viande,

Considérant que ces crédits peuvent être apportés par subvention du budget principal qui dispose des crédits suffisants à l'article 615221 « Entretien et réparations - Bâtiments Publics »,

Il est proposé d'adopter les décisions modificatives n°10 au budget principal et n°1 au budget annexe Multiservice viande, afin de procéder au virement de crédits nécessaires, comme suit :

Budget Principal - Section de fonctionnement

Chapitre - Article - Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
011-615221 Entretien et réparations - Bâtiments publics	150,00 €			
67-6748 Autres subventions de fonctionnement exceptionnelles		150,00 €		
Total	150,00 €	150,00 €		

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Budget Annexe Multiservice viande - Section de fonctionnement

Chapitre - Article - Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
77-774 Subventions exceptionnelles				150,00 €
011-615221 Entretien et réparations - Bâtiments publics		150,00 €		
Total		150,00 €		150,00 €

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 29 novembre 2017,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, approuve cette décision modificative.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 06 décembre 2017

L'an deux mille dix-sept, le six décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 29 novembre 2017

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Alexandre BERGOUGNOUX – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Pouvoir de Philippe DELCLAU à Patrick LABRANDE – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Georgina MURRAY – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Pouvoir de Daniel THEBAULT à Marie-Odile DELCAMP – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT

Milhac:

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair : Serge LAMOUREUX

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Pouvoir de Thierry LEMPEREUR à Jacqueline LEPOINT

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI – Claude VIGIE

A été élue secrétaire de séance : Sylvette BELONIE

N°2017-142 : DECISION MODIFICATIVE N°11 – BUDGET PRINCIPAL

DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET ANNEXE HOTEL D'ENTREPRISES

Rapporteur : Daniel SOULADIE

Considérant les dépenses imprévues pour la réalisation de travaux d'électricité dans l'atelier n°1 et de réparation du chauffage de l'Hôtel d'Entreprises à Payrignac,

Considérant, en conséquence, la nécessité de prévoir des crédits complémentaires, à hauteur de 1 600,00 €, à l'article 615221 « Entretien et réparations - Bâtiments publics » du budget annexe Hôtel d'Entreprises,

Considérant que ces crédits peuvent être apportés par subvention du budget principal qui dispose des crédits suffisants à l'article 615221 « Entretien et réparations - Bâtiments Publics »,

Il est proposé d'adopter les décisions modificatives n°11 au budget principal et n°1 au budget annexe Hôtel d'Entreprises, afin de procéder au virement de crédits nécessaires, comme suit :

Budget Principal - Section de fonctionnement

Chapitre - Article - Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
011-615221 Entretien et réparations - Bâtiments publics	1 600,00 €			
67-6748 Autres subventions de fonctionnement exceptionnelles		1 600,00 €		
Total	1 600,00 €	1 600,00 €		

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Budget Annexe Hôtel d'Entreprises - Section de fonctionnement

Chapitre - Article - Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
77-774 Subventions exceptionnelles				1 600,00 €
011-615221 Entretien et réparations - Bâtiments publics		1 600,00 €		
Total		1 600,00 €		1 600,00 €

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 29 novembre 2017,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, approuve cette décision modificative.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 06 décembre 2017

L'an deux mille dix-sept, le six décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 29 novembre 2017

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Alexandre BERGOUIGNOUX – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Pouvoir de Philippe DELCLAU à Patrick LABRANDE – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Georgina MURRAY – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Pouvoir de Daniel THEBAULT à Marie-Odile DELCAMP – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT

Milhac:

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair : Serge LAMOUREUX

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Pouvoir de Thierry LEMPEREUR à Jacqueline LEPOINT

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI – Claude VIGIE

A été élue secrétaire de séance : Sylvette BELONIE

N°2017-143 : CHOIX D'UN ETABLISSEMENT BANCAIRE POUR LE FINANCEMENT DES TRAVAUX DE VOIRIE 2017

Rapporteur : Daniel SOULADIE

Il est proposé de procéder au choix d'un établissement bancaire, pour le financement de l'opération d'investissement afférente aux travaux de voirie 2017, à hauteur de 188 000,00 €, à taux d'intérêt fixe, sur une durée de 9 ans.

Les offres reçues dans le cadre de la consultation sont présentées dans le tableau comparatif joint en annexe n°1.

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 29 novembre 2017,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- retient l'offre de la Banque Postale, selon les principales caractéristiques jointes en annexe n°2, à savoir notamment un taux d'intérêt fixe de 0,86%, une durée de 9 ans, une périodicité mensuelle, un amortissement constant du capital, et une commission d'engagement de 0,20% du montant du prêt soit 376,00 €, pour le financement des travaux de voirie 2017, d'un montant de 188 000,00 €,
- autorise Madame la Présidente à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec la Banque Postale, et à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de prêt.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 06 décembre 2017

L'an deux mille dix-sept, le six décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 29 novembre 2017

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Alexandre BERGOUGNOUX – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Pouvoir de Philippe DELCLAU à Patrick LABRANDE – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Georgina MURRAY – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Pouvoir de Daniel THEBAULT à Marie-Odile DELCAMP – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT

Milhac:

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair : Serge LAMOUREUX

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Pouvoir de Thierry LEMPEREUR à Jacqueline LEPOINT

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI – Claude VIGIE

A été élue secrétaire de séance : Sylvette BELONIE

N°2017-144 : CONCOURS DU RECEVEUR MUNICIPAL - ATTRIBUTION D'INDEMNITE

Rapporteur : Daniel SOULADIE

Vu l'article 97 de la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n°82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Vu la possibilité de demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983, de lui accorder une indemnité de conseil selon un taux pouvant aller jusqu'à 100% par an, et de calculer cette indemnité selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité,

Vu l'examen en Conférence des Maires en date du 29 novembre 2017,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par 34 votes pour, 3 abstentions (Madame Nathalie DENIS, Monsieur Jean-Pierre COUSTEIL et Monsieur Christian LALANDE) et 5 votes contre (Monsieur Bernard BOYE, Monsieur Robert LACOMBE, Monsieur Bruno SABATIER, Monsieur Michel CAMMAS et Monsieur Alain ESCAPOULADE) :

- demande le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983,
- n'accorde pas d'indemnité de conseil à Madame BRUNEL Isabelle, Receveur municipal.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 06 décembre 2017

L'an deux mille dix-sept, le six décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 29 novembre 2017

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Alexandre BERGOUGNOUX – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Pouvoir de Philippe DELCLAU à Patrick LABRANDE – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Georgina MURRAY – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Pouvoir de Daniel THEBAULT à Marie-Odile DELCAMP – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT

Milhac:

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair : Serge LAMOUREUX

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Pouvoir de Thierry LEMPEREUR à Jacqueline LEPOINT

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI – Claude VIGIE

A été élue secrétaire de séance : Sylvette BELONIE

N°2017-145 : DETERMINATION DU MONTANT DES ALLOCATIONS DE COMPENSATION DEFINITIVES 2017

Rapporteur : Marie-Odile DELCAMP

Le Conseil Communautaire a délibéré le 1^{er} juin 2016 pour un passage en fiscalité professionnelle unique avec perception d'une part additionnelle sur la fiscalité ménage, à compter du 1^{er} janvier 2017.

Ce régime fiscal emporte transfert au profit de la Communauté de Communes et sur la totalité de son territoire, de l'ensemble des prérogatives dévolues en matière d'établissement, de vote des taux et de perception du produit de la cotisation foncière des entreprises ; en outre l'intercommunalité percevra à la place des communes la totalité des produits des taxes économiques (CVAE ; TASCOM ; IFER ; TAFNB ; et les attributions compensatrices liées à la suppression de la taxe professionnelle (part salaire et perte de recettes)).

Ainsi, ce transfert de fiscalité induit pour les communes membres une perte de ressource fiscale qu'il convient de compenser pour préserver l'équilibre des budgets communaux.

L'article 1609 nonies C du code général des impôts prévoit, en matière de fiscalité professionnelle unique, la mise en place d'attributions de compensation, entre l'EPCI et ses communes membres, qui sont déterminées à chaque transfert de compétences de manière provisoire, puis révisées sur la base du calcul des charges transférées établi par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées dans l'année du transfert.

Ces attributions correspondent au montant de la fiscalité professionnelle perçue par les communes l'année précédant le changement de régime fiscal ou un transfert de compétences, minorées des charges transférées par les communes à l'intercommunalité. Elles doivent neutraliser l'impact sur les budgets communaux du transfert de fiscalité professionnelle à la Communauté de Communes.

En 2016, les élus communautaires dans le cadre du groupe de travail finances et réformes territoriales avaient déterminé le montant des attributions de compensation provisoires comme suit :

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Communes	Montant AC
Anglars- Nozac	- 2 213,59 €
Concorès	-4 045,86 €
Fajoles	220,14 €
Gourdon	163 751,37 €
Lamothe- Cassel	49 738,08 €
Milhac	-1 183,20 €
Montamel	-1 437,48 €
Payrignac	-4 371,84 €
Peyrilles	9 994,69 €
Rouffilhac	-1 403,87 €

Communes	Montant AC
St Chamarand	-2 120,78 €
St-Cq- Madelon	-1 615,89 €
St-Cq- Souillaguet	947,01 €
St-Clair	53 109,91 €
St Germain	-6 011,75 €
St Projet	17 297,34 €
Soucirac	2 813,21 €
Ussel	35 498,07 €
Uzech	-926,62 €
Le Vigan	21 520,36 €

Suite à sa création en février 2017, la CLECT a établi un rapport qui rappelle le contexte qui a présidé au choix de changer de régime fiscal, présente un bilan des transferts de charges depuis la création de Quercy-Bouriane, procède au calcul des charges transférées pour 2017 et adresse au Conseil Communautaire des préconisations pour la détermination des attributions de compensation définitives pour 2017.

Le rapport de la CLECT ayant été adopté à la majorité qualifiée requise, le Conseil Communautaire propose de reprendre les montants des attributions de compensation tels que proposés par la CLECT, à savoir :

Communes	Montant AC
Anglars- Nozac	- 2 213,59 €
Concorès	-1 100,86 €
Fajoles	2 197,14 €
Gourdon	215 946,07 €
Lamothe- Cassel	49 738,08 €
Milhac	-1 183,20 €
Montamel	-1 437,48 €
Payrignac	24 869,16 €
Peyrilles	9 994,69 €
Rouffilhac	-1 403,87 €

Communes	Montant AC
St Chamarand	-2 166,78 €
St-Cq- Madelon	-1 615,89 €
St-Cq- Souillaguet	947,01 €
St-Clair	53 109,91 €
St Germain	-2 469,09 €
St Projet	17 297,34 €
Soucirac	2 813,21 €
Ussel	35 498,07 €
Uzech	-926,62 €
Le Vigan	21 393,36 €

Vu l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2016-076 du 1^{er} juin 2016 portant passage en fiscalité professionnelle unique avec perception d'une part additionnelle sur la fiscalité ménage, à compter du 1^{er} janvier 2017,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2017-016 du 15 février 2017 portant détermination des attributions de compensation provisoires,

Vu le rapport adopté par la CLECT de Quercy-Bouriane le 20 juin 2017 et ayant recueilli l'approbation à la majorité qualifiée des Conseils municipaux selon les modalités de l'article L 5211-5-2,

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 29 novembre 2017,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, détermine les montants des attributions de compensation définitives pour 2017 tels que ci-dessus exposés.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 06 décembre 2017

L'an deux mille dix-sept, le six décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 29 novembre 2017

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Alexandre BERGOUGNOUX – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Pouvoir de Philippe DELCLAU à Patrick LABRANDE – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Georgina MURRAY – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Pouvoir de Daniel THEBAULT à Marie-Odile DELCAMP – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT

Milhac:

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair : Serge LAMOUREUX

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Pouvoir de Thierry LEMPEREUR à Jacqueline LEPOINT

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI – Claude VIGIE

A été élue secrétaire de séance : Sylvette BELONIE

N°2017-146 : SUBVENTION - OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL QUERCY BOURIANE

Rapporteur : Daniel SOULADIE

Considérant la demande de l'Office de Tourisme Intercommunal Quercy Bouriane pour le versement d'une subvention de 80 000,00 € au 15 janvier 2018,

Il est proposé d'attribuer une subvention de 80 000,00 € à l'Office de Tourisme Intercommunal Quercy Bouriane, et de la verser le 15 janvier 2018.

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 29 novembre 2017,

Monsieur Léon-Bernard CLAESEN ne participe pas au vote.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- approuve la proposition d'attribution et de versement d'une subvention à l'Office de Tourisme Intercommunal Quercy Bouriane, dans les conditions présentées ci-avant,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 06 décembre 2017

L'an deux mille dix-sept, le six décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 29 novembre 2017

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Alexandre BERGOUX – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Pouvoir de Philippe DELCLAU à Patrick LABRANDE – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Georgina MURRAY – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Pouvoir de Daniel THEBAULT à Marie-Odile DELCAMP – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT

Milhac:

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair : Serge LAMOUREUX

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Pouvoir de Thierry LEMPEREUR à Jacqueline LEPOINT

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI – Claude VIGIE

A été élue secrétaire de séance : Sylvette BELONIE

N°2017-147 : SUBVENTION - ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (ALSH) DE LA MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE DE GOURDON

Rapporteur : Daniel SOULADIE

Considérant la demande de la Maison des Jeunes et de la Culture de Gourdon pour le versement d'une subvention de 50 000,00 € au 20 janvier 2018,

Il est proposé d'attribuer une subvention de 50 000,00 € à la Maison des Jeunes et de la Culture de Gourdon, pour le fonctionnement des Accueils de Loisirs Sans Hébergement de Gourdon et Anglars-Nozac, et de la verser le 20 janvier 2018.

Vu la convention d'objectifs et de moyens entre la Communauté de Communes Quercy Bouriane et la Maison des Jeunes et de la Culture de Gourdon,

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 29 novembre 2017,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- approuve la proposition d'attribution et de versement d'une subvention à la Maison des Jeunes et de la Culture de Gourdon, dans les conditions présentées ci-avant,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 06 décembre 2017

L'an deux mille dix-sept, le six décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 29 novembre 2017

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Alexandre BERGOUIGNOUX – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Pouvoir de Philippe DELCLAU à Patrick LABRANDE – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Georgina MURRAY – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Pouvoir de Daniel THEBAULT à Marie-Odile DELCAMP – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT

Milhac:

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair : Serge LAMOUREUX

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Pouvoir de Thierry LEMPEREUR à Jacqueline LEPOINT

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI – Claude VIGIE

A été élue secrétaire de séance : Sylvette BELONIE

N°2017-148 : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICES PARTAGES A TITRE TRANSITOIRE AVEC LA COMMUNE DE GOURDON POUR LA GESTION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Rapporteur : Michel CAMMAS

L'arrêté préfectoral SPG-2016-8 du 28 juin 2016 a validé le transfert de la compétence sport à la Communauté de Communes Quercy Bouriane à compter du 1er juillet 2016, pour l'entretien et le fonctionnement des équipements sportifs d'intérêt communautaire que sont le gymnase de la Poussie, le gymnase de l'Hivernerie, et la piscine municipale de la Commune de Gourdon, ainsi que la piscine municipale de la Commune de Saint-Germain du Bel-Air.

Jusqu'à la date du transfert de la compétence « sport », le gymnase de la Poussie, le gymnase de l'Hivernerie, et la piscine municipale de Gourdon étaient gérés par la commune.

Une période transitoire pour l'évaluation et la mise en œuvre des opérations de transfert du personnel, d'actif et de charges vers la Communauté de Communes Quercy Bouriane était donc nécessaire, afin d'assurer la continuité des services auprès de la population.

Pour ce faire, le Conseil Communautaire a validé lors de sa séance du 6 juillet 2016 (délibération n°2016-088) la mise en place d'une convention de services partagés afin que la Commune de Gourdon exerce pour le compte de la Communauté de Communes Quercy Bouriane l'entretien, la gestion et le fonctionnement du gymnase de la Poussie, du gymnase de l'Hivernerie, et de la piscine municipale, pour la période du 1er juillet au 31 décembre 2016. Lors de la séance du 7 décembre 2016 (délibération n°2016-143), le Conseil Communautaire a validé le renouvellement de cette convention pour la période du 1er janvier au 30 juin 2017 puis jusqu'au 31 décembre 2017, lors de la séance du 28 juin 2017 (délibération n°2017-097).

Cette période de transition n'a pas été suffisante et n'a pas permis de transférer définitivement les équipements sportifs, sus mentionnés, de la Commune de Gourdon à la Communauté de Communes Quercy Bouriane. Il convient donc de renouveler la convention de services partagés afin de continuer à assurer le service auprès des usagers, pour une période de trois mois, soit du 1er janvier au 31 mars 2018.

Comme prévu par la convention initiale, la Communauté de Communes Quercy Bouriane remboursera à la Commune de Gourdon, la charge nette de fonctionnement des services.

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 29 novembre 2017,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- valide le renouvellement de la convention de services partagés entre la Communauté de Communes Quercy Bouriane et la Commune de Gourdon, pour l'entretien, la gestion et le fonctionnement du gymnase de la Poussie, du gymnase de l'Hivernerie, et de la piscine municipale, dans les conditions ci avant énoncées et pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2018,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

La Présidente,

Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 06 décembre 2017

L'an deux mille dix-sept, le six décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 29 novembre 2017

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Alexandre BERGOUIGNOUX – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Pouvoir de Philippe DELCLAU à Patrick LABRANDE – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Georgina MURRAY – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Pouvoir de Daniel THEBAULT à Marie-Odile DELCAMP – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT

Milhac:

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair : Serge LAMOUREUX

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Pouvoir de Thierry LEMPEREUR à Jacqueline LEPOINT

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI – Claude VIGIE

A été élue secrétaire de séance : Sylvette BELONIE

N°2017-149 : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICE PARTAGE A TITRE TRANSITOIRE AVEC LA COMMUNE DE SAINT GERMAIN DU BEL AIR POUR LA GESTION DE L'EQUIPEMENT SPORTIF D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Rapporteur : Michel CAMMAS

L'arrêté préfectoral SPG-2016-8 du 28 juin 2016 a validé le transfert de la compétence sport à la Communauté de Communes Quercy Bouriane à compter du 1er juillet 2016, pour l'entretien et le fonctionnement des équipements sportifs d'intérêt communautaire que sont le gymnase de la Poussie, le gymnase de l'Hivernerie, et la piscine municipale de la Commune de Gourdon, ainsi que la piscine municipale de la Commune de Saint-Germain du Bel-Air.

Jusqu'à la date du transfert de la compétence « sport », la piscine municipale de Saint Germain du Bel-Air était gérée par la commune.

Une période transitoire pour l'évaluation et la mise en œuvre des opérations de transfert du personnel, d'actif et de charges vers la Communauté de Communes Quercy Bouriane était donc nécessaire, afin d'assurer la continuité du service auprès de la population.

Pour ce faire, le Conseil Communautaire a validé lors de sa séance du 6 juillet 2016 (délibération n° 2016-089) la mise en place d'une convention de service partagé afin que la Commune de Saint Germain du Bel Air exerce pour le compte de la Communauté de Communes Quercy Bouriane l'entretien, la gestion et le fonctionnement de la piscine municipale de Saint Germain du Bel-Air pour la période du 1er juillet au 31 décembre 2016. Lors de la séance du 7 décembre 2016 (délibération n°2016-144), le Conseil Communautaire a validé le renouvellement de cette convention pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2017 puis jusqu'au 31 décembre 2017, lors de la séance du 28 juin 2017 (délibération n°2017-098).

Cette période de transition n'a pas été suffisante et n'a pas permis de transférer définitivement l'équipement sportif, sus mentionné, de Saint Germain du Bel Air à la Communauté de Communes Quercy Bouriane. Il convient donc de renouveler la convention de service partagé afin de continuer à assurer le service auprès des usagers, pour une période de trois mois, soit du 1^{er} janvier au 31 mars 2018.

Comme prévu par la convention initiale, la Communauté de Communes Quercy Bouriane remboursera à la Commune de Saint Germain du Bel Air, la charge nette de fonctionnement du service.

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 29 novembre 2017,

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- valide le renouvellement de la convention de service partagé entre la Communauté de Communes Quercy Bouriane et la Commune de Saint Germain du Bel Air, pour l'entretien, la gestion et le fonctionnement de la piscine municipale de Saint Germain du Bel-Air dans les conditions ci avant énoncées et pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2018,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 06 décembre 2017

L'an deux mille dix-sept, le six décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 29 novembre 2017

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Alexandre BERGOUGNOUX – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Pouvoir de Philippe DELCLAU à Patrick LABRANDE – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Georgina MURRAY – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Pouvoir de Daniel THEBAULT à Marie-Odile DELCAMP – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT

Milhac:

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair : Serge LAMOUREUX

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Pouvoir de Thierry LEMPEREUR à Jacqueline LEPOINT

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI – Claude VIGIE

A été élue secrétaire de séance : Sylvette BELONIE

N°2017-150 : VALIDATION DU PRINCIPE D'ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS POUR LA RENOVATION D'UN BATIMENT COMMUNAL ABRITANT LA MAIRIE ET LA SALLE DES FETES DE LA COMMUNE DE MONTAMEL

Rapporteur : Daniel SOULADIE

La loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales permet aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre de déroger aux principes de spécialité et d'exclusivité régissant les relations entre les Communes et les EPCI dont elles sont membres, afin de pouvoir participer au financement de dépenses de fonctionnement ou d'investissement.

C'est dans ce cadre que la Commune de Montamel sollicite, par courrier en date du 24 novembre 2017, un fonds de concours de la part de la Communauté de Communes Quercy Bouriane pour le financement des travaux de rénovation d'un bâtiment communal abritant la mairie, la salle des fêtes, un espace de rencontre ainsi qu'un espace traiteur.

Le coût prévisionnel de l'opération s'élève à 117 700,00 € HT. Le plan de financement reste encore à déterminer. Le fonds de concours sollicité est de 5 000 €, soit 4.25% du coût prévisionnel de l'opération. Il convient donc de valider le principe d'un fonds de concours d'un montant de 5000 € dont le versement sera subordonné à la réalisation de l'opération et suite à la réception des travaux réalisés par la Commune de Montamel.

Considérant que les travaux de rénovation d'un bâtiment communal sont des dépenses d'investissement éligibles à un fonds de concours,

Considérant que ces travaux répondent à un besoin de sauvegarde d'un lieu de regroupement du tissu associatif de la Commune et de ses alentours,

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 29 novembre 2017,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- valide le principe de l'attribution d'un fonds de concours de 5 000 € à la Commune de Montamel pour le financement des travaux de rénovation de son bâtiment communal, dans les conditions ci avant présentées,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

La Présidente,

Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 06 décembre 2017

L'an deux mille dix-sept, le six décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 29 novembre 2017

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Alexandre BERGOUIGNOUX – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Pouvoir de Philippe DELCLAU à Patrick LABRANDE – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Georgina MURRAY – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Pouvoir de Daniel THEBAULT à Marie-Odile DELCAMP – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT

Milhac:

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair : Serge LAMOUREUX

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Pouvoir de Thierry LEMPEREUR à Jacqueline LEPOINT

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI – Claude VIGIE

A été élue secrétaire de séance : Sylvette BELONIE

N°2017-151 : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF A TEMPS COMPLET

Rapporteur : Patrick LABRANDE

L'adjoint administratif occupant le poste de l'accueil et du secrétariat de la Communauté de Communes Quercy Bouriane, a été transféré, il y a un an, vers le Pôle Numérique afin d'y effectuer des missions d'accueil et d'animations envers les usagers et ainsi renforcer l'équipe en place devenue trop réduite pour faire face efficacement aux besoins induits par le nouveau bâtiment. Depuis, le besoin, et donc le transfert de cet agent sont devenus pérennes.

Afin de pourvoir à son remplacement, le Conseil Communautaire, lors de sa séance du 13 janvier 2017, a validé la création d'un contrat aidé (CAE-CUI), à temps complet, pour une durée d'un an à compter du 1^{er} février 2017.

A compter du 1^{er} février 2018, le poste d'accueil et secrétariat, indispensable au fonctionnement de la structure, car interface entre les services et le public et moteur de la transversalité en interne, sera donc vacant.

L'état a décidé de réduire drastiquement le nombre de contrats aidés, sur l'année 2018 et d'orienter uniquement les renouvellements ou les créations en faveur des domaines de l'urgence sanitaire et sociale et l'accompagnement des enfants handicapés en milieu scolaire.

Il convient donc de créer un poste d'adjoint administratif, à temps plein, à compter du 1^{er} février 2018.

L'agent recruté sera rémunéré selon la grille indiciaire afférente au grade et le régime indemnitaire afférent applicable.

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 29 novembre 2017,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- valide la création d'un poste d'adjoint administratif, à temps complet, à compter du 1^{er} février 2018,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 06 décembre 2017

L'an deux mille dix-sept, le six décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 29 novembre 2017

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Alexandre BERGOUGNOUX – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Pouvoir de Philippe DELCLAU à Patrick LABRANDE – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Georgina MURRAY – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Pouvoir de Daniel THEBAULT à Marie-Odile DELCAMP – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT

Milhac:

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair : Serge LAMOUREUX

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Pouvoir de Thierry LEMPEREUR à Jacqueline LEPOINT

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI – Claude VIGIE

A été élue secrétaire de séance : Sylvette BELONIE

N°2017-152 : CALENDRIER DES SEANCES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Rapporteur : Marie-Odile DELCAMP

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, valide le calendrier des prochaines séances du Conseil Communautaire comme suit :

- Le mercredi 31 janvier 2018, à 18h30, à la Maison Communautaire,
- Le mercredi 21 mars 2018, à 18h30, à la Maison Communautaire,
- Le mercredi 11 avril 2018, à 18h30, à la Maison Communautaire.

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 06 décembre 2017

L'an deux mille dix-sept, le six décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 29 novembre 2017

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Alexandre BERGOUGNOUX – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Pouvoir de Philippe DELCLAU à Patrick LABRANDE – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Georgina MURRAY – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Pouvoir de Daniel THEBAULT à Marie-Odile DELCAMP – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT

Milhac:

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair : Serge LAMOUREUX

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Pouvoir de Thierry LEMPEREUR à Jacqueline LEPOINT

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI – Claude VIGIE

A été élue secrétaire de séance : Sylvette BELONIE

N°2017-153 : MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT POUR LA REQUALIFICATION DE LA TRAVERSE DU BOURG (RD5) ET DES ESPACES PUBLICS - COMMUNE D'UZECH LES OULES

Rapporteur : Stéphane MAGOT

Lors de la séance du 20 septembre 2017 (délibération n°2017-108), le Conseil Communautaire validait le plan de financement prévisionnel de l'opération « Requalification de la Traverse du Bourg et des Espaces Publics d'Uzech-les-Oules » pour un montant global d'opération de 253 939,87 € HT.

Lors de la réunion du Comité de Pilotage du 20 novembre 2017, les estimations du coût des travaux ont été affinées et les participations des financeurs précisées.

L'estimation des travaux, part Communauté de Communes, s'élève à 146 685,46 € HT, à laquelle il convient d'ajouter les honoraires de 50 985,10 € HT, ce qui porte le montant global de l'opération à 197 670,56 € HT.

Les taux d'intervention de la DETR, du Département et de la Région sur cette opération sont les suivants :

- DETR 25 % des travaux et 15 % des honoraires,
- FAST 20 % de la dépense éligible (110 000 € dans ce cas),
- Région 25 %

Il est par ailleurs rappelé qu'une participation financière de la commune siège de l'aménagement est prévue dans le cadre d'un fonds de concours à hauteur de 50 % du reste à charge de la Communauté de Communes.

Considérant la nouvelle estimation de l'opération et les participations des cofinanceurs publics, il convient de modifier le plan de financement de l'opération « Requalification de la Traverse du Bourg et des Espaces Publics d'Uzech-les-Oules » comme suit :

- DETR	22,42 %	44 318 €
- Région	25,00 %	49 418 €
- FAST	11,12 %	21 981 €
- Fonds concours Commune	20,73 %	40 977 €
- Autofinancement CCQB	20,73 %	40 977 €

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 29 novembre 2017,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

- valide le plan de financement de la requalification de la traverse du bourg (RD5) et des espaces publics de la Commune d'Uzech les Oules comme détaillé ci-avant,
- autorise Madame la Présidente à déposer les dossiers de demandes de subvention, sur la base des dossiers produits par le mandataire, tel que stipulé dans la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 06 décembre 2017

L'an deux mille dix-sept, le six décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 29 novembre 2017

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Alexandre BERGOUGNOUX – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Pouvoir de Philippe DELCLAU à Patrick LABRANDE – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Georgina MURRAY – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Pouvoir de Daniel THEBAULT à Marie-Odile DELCAMP – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT

Milhac:

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair : Serge LAMOUREUX

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Pouvoir de Thierry LEMPEREUR à Jacqueline LEPOINT

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI – Claude VIGIE

A été élue secrétaire de séance : Sylvette BELONIE

N°2017-154 : DELEGATION DE LA MAITRISE D'OUVRAGE A LA COMMUNE DE CONCORES POUR L'AMENAGEMENT DE LA TRAVERSE RD12 ET DES EPACES PUBLICS

Rapporteur : Stéphane MAGOT

La Commune de Concorès a lancé les études de programmation et d'avant-projet pour une opération de sécurisation de sa traversée et d'aménagement d'espaces publics de son centre bourg.

Les statuts de la Communauté de Communes prévoient que l'aménagement des centres bourgs qui s'inscrivent dans le périmètre du schéma d'aménagement des centres bourgs et cœurs de villages sont de compétence communautaire.

Compte tenu de l'avancement de la Commune en matière de programmation de ce dossier et pour ne pas en retarder le planning, il est proposé de lui en déléguer la maîtrise d'ouvrage dans le cadre d'un mandat pris au titre de la loi du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses relations avec la maîtrise d'œuvre privée, dite loi MOP.

Il est précisé que cette délégation n'entraîne pas le transfert de la compétence à la Commune et que la maîtrise d'ouvrage finale reste communautaire.

Cette opération a pour objectifs de :

- améliorer la sécurité des piétons usagers et automobilistes au sein du bourg et notamment le long de la traverse RD12 :
 - faire ralentir les véhicules,
 - aménager des cheminements piétonniers sûrs et confortables,
- valoriser le village en préservant son caractère rural,
- soutenir l'attractivité commerciale et résidentielle,
- mettre en valeur le patrimoine de la Commune (patrimoine bâti, urbain et paysager).

Pour mener à bien ce projet, la Commune de Concorès a signé avec le Syndicat d'Aménagement et d'Ingénierie du Lot une convention d'intervention pour les missions d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage. Les honoraires engagés auprès du SDAIL s'élèvent à 7 097,00 € HT.

Cette opération d'aménagement est décomposée en plusieurs tranches :

- 1 Tranche Ferme comprenant sur l'ensemble du périmètre d'étude :
 - les études de diagnostic et de définition des enjeux,
 - le plan global d'aménagement,

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

• les études d'avant-projet

- 1 Tranche Optionnelle n°1 relative à l'aménagement de la traverse de la RD 12,
 - 1 Tranche Optionnelle n°2 relative à l'aménagement des espaces publics (rues, ruelles et places)
- A ce stade d'élaboration du programme, l'estimation financière des travaux s'élève à :
- 250 000,00 € HT pour la Tranche optionnelle n°1,
 - 150 000,00 € HT pour la Tranche optionnelle n°2.

Le calendrier prévisionnel prévoit la réalisation de la Tranche Ferme (études et AVP) en 2018, les travaux de la Tranche optionnelle n°1 au second semestre 2019 et début 2020, ceux de la Tranche optionnelle n°2 fin 2020.

La présente convention de délégation de maîtrise d'ouvrage porte sur la réalisation de la tranche ferme (études – Plan global d'aménagement – AVP) et de la tranche optionnelle de travaux n°1 relative à l'aménagement de la traverse de la RD 12.

L'estimation financière des travaux de la tranche optionnelle n°1 s'élève à 250 000,00 € HT.

L'estimation des honoraires (SDAIL, maîtrise d'œuvre, géomètre, SPS) est de 37 806,00 € HT pour la tranche ferme et la tranche optionnelle de travaux n°1, ce qui porte le coût prévisionnel global pour ces deux tranches à 287 806,00 € HT.

Le plan de financement de l'opération sera présenté à l'assemblée courant 2018, les montants des dépenses éligibles au FAST et à la DETR n'étant pas déterminés. Le dépôt des dossiers de demande de subvention est prévu en décembre 2018.

Pour mémoire, il est précisé que la compétence communautaire « aménagement des centres-bourgs », telle qu'elle résulte des statuts de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane prévoit une participation de la commune siège de l'aménagement, dans le cadre d'un fonds de concours à hauteur de 50% du reste à charge de la Communauté de Communes.

Les modalités de la délégation de maîtrise d'ouvrage sont définies dans le projet de convention annexé à la présente délibération et portent sur les éléments de maîtrise d'ouvrage suivants :

- conclusion du ou des marchés de maîtrise d'œuvre nécessaire(s) à la réalisation de l'opération,
- gestion administrative et financière du marché de maîtrise d'œuvre jusqu'à l'établissement des certificats de paiements,
- préparation et montage technique des dossiers de demande de subvention,
- conclusion du ou des marchés de contrôle technique nécessaire(s) pour l'ensemble de l'opération,
- gestion administrative et financière des marchés de contrôle technique jusqu'à l'établissement des certificats de paiements,
- conclusion du ou des marchés de coordination « SPS » pour l'ensemble de l'opération,
- gestion administrative et financière du ou des marchés de coordination « SPS » jusqu'à l'établissement des certificats de paiements,
- conclusion du ou des marchés de travaux nécessaire(s) à l'ensemble de l'opération,
- gestion administrative et financière du ou des marchés de travaux jusqu'à l'établissement des certificats de paiements,
- réception de l'ensemble des ouvrages exécutés,
- gestion de la garantie de parfait achèvement de l'ensemble des ouvrages nécessaires à l'opération,
- gestion de la garantie de bon fonctionnement attachée à l'ensemble des ouvrages de l'opération.

Vu la loi du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses relations avec la maîtrise d'œuvre privée, dite loi MOP,

Vu l'article L 5214-16-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que « la Communauté de Communes peut confier, par convention conclue avec les collectivités territoriales ou les établissements publics concernés, la création ou la gestion de certains équipements ou services relevant de ses attributions à une ou plusieurs communes membres, à leurs groupements ou à toute autre collectivité territoriale ou établissement public. »,

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 29 novembre 2017,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- délègue la maîtrise d'ouvrage à la Commune de Concorès, selon les modalités définies dans le projet de convention annexé à la présente délibération, de la réalisation de la tranche ferme et de la tranche optionnelle n°1 de l'opération de requalification de la traverse du bourg (RD12) et des espaces publics de la Commune,
- autorise Madame la Présidente à procéder à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 06 décembre 2017

L'an deux mille dix-sept, le six décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 29 novembre 2017

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Alexandre BERGOUGNOUX – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Pouvoir de Philippe DELCLAU à Patrick LABRANDE – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Georgina MURRAY – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Pouvoir de Daniel THEBAULT à Marie-Odile DELCAMP – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT

Milhac:

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair : Serge LAMOUREUX

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Pouvoir de Thierry LEMPEREUR à Jacqueline LEPOINT

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI – Claude VIGIE

A été élue secrétaire de séance : Sylvette BELONIE

N°2017-155 : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY BOURIANE ET LA COMMUNE DE CONCORES DANS LE CADRE DE LA REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

Rapporteur : Michel CAMMAS

La mise en place de la réforme des rythmes scolaires confronte nos communes rurales gestionnaires d'écoles à la difficulté de mobiliser des bénévoles motivés, aptes à assurer des temps d'activités périscolaires. Afin de pallier à cette pénurie d'intervenants, et ce depuis l'année scolaire 2014-2015, la Commune de Concorès a sollicité la Communauté de Communes Quercy Bouriane afin qu'elle mette à sa disposition deux de ses animateurs à raison d'une heure par semaine. Cette collaboration s'avérant particulièrement fructueuse et bénéfique pour les enfants, la convention a été renouvelée jusqu'à la fin de l'année scolaire 2016-2017.

La Commune de Concorès n'avait pas fait de demande de renouvellement pour l'année scolaire en cours, car elle avait sollicité, conformément à la possibilité ouverte par le gouvernement, le retour à la semaine de 4 jours. La réponse négative du rectorat est arrivée très tardivement et la Commune de Concorès n'a pas pu mettre en place toutes les animations des temps périscolaire sans faire appel au soutien de la Communauté de Communes Quercy Bouriane. Le Conseil Communautaire a donc validé (délibération n°2017-125) la mise à disposition, d'un agent pendant une heure par semaine, jusqu'aux vacances de la Toussaint. Cette mise à disposition avait été proposée à titre temporaire car elle dépendait des disponibilités des agents de la CCQB sur lesquelles les services concernés n'avaient pas encore assez de recul.

Il s'avère que le besoin existe toujours pour la Commune de Concorès et que la CCQB peut désormais proposer un soutien jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Ainsi, il est proposé, de mettre à disposition de la Commune de Concorès, un agent, 1 heure tous les mardis, en temps scolaire, à compter du 5 décembre 2017 et ce jusqu'à la fin de l'année scolaire 2017-2018.

Cette mise à disposition prévoit le remboursement, par la Commune de Concorès, de la rémunération de l'agent concerné, y compris les cotisations et contributions afférentes, au prorata temporis de son intervention (cf convention jointe en annexe).

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 29 novembre 2017,

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- valide la convention de mise à disposition d'un animateur de la Communauté de Communes Quercy Bouriane, auprès de la Commune de Concorès, dans les conditions ci avant présentées,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 06 décembre 2017

L'an deux mille dix-sept, le six décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 29 novembre 2017

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Alexandre BERGOUGNOUX – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Pouvoir de Philippe DELCLAU à Patrick LABRANDE – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Georgina MURRAY – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Pouvoir de Daniel THEBAULT à Marie-Odile DELCAMP – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT

Milhac:

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair : Serge LAMOUREUX

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Pouvoir de Thierry LEMPEREUR à Jacqueline LEPOINT

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI – Claude VIGIE

A été élue secrétaire de séance : Sylvette BELONIE

N°2017-156 : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES LOCAUX DE L'HIVERNERIE ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY BOURIANE ET LA CRECHE ASSOCIATIVE «ECOUTE S'IL JOUE »

Rapporteur : Michel CAMMAS

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 10 février 2010 approuvant la mise à disposition de l'école maternelle de l'Hivernerie, Rue de l'Hivernerie à Gourdon, afin d'exercer la compétence « Soutien à l'accueil des enfants de moins de 6 ans »,

Vu le procès-verbal entre la Communauté de Communes Quercy Bouriane et la Commune de Gourdon signé le 31 décembre 2012, précisant notamment la consistance, la situation juridique, et l'état des biens mis à disposition, en application de l'article L. 1321-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2015-090 du Conseil Communautaire du 27 Mai 2015 validant l'opération de travaux de réhabilitation d'une école maternelle pour l'accueil d'une Crèche et du Relais Assistantes Maternelles dans ces locaux,

Considérant que les travaux sont terminés, il convient de constater la mise à disposition des locaux auprès de l'association Crèche « Ecoute s'il joue » par une convention de mise à disposition de locaux.

Le Conseil Communautaire doit donc se prononcer sur la convention annexée. Cette convention prévoit une mise à disposition gratuite des locaux auprès de l'association et précise les modalités de remboursement par la Communauté de Communes des charges de fluides et d'entretien des locaux pour la partie Relais Assistantes Maternelles.

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 29 novembre 2017,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- valide la convention de mise à disposition des locaux de la crèche – Rue de l'Hivernerie à Gourdon auprès de l'Association Crèche « Ecoute s'il joue », dans les conditions ci-avant présentées,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 06 décembre 2017

L'an deux mille dix-sept, le six décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 29 novembre 2017

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Alexandre BERGOUGNOUX – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Pouvoir de Philippe DELCLAU à Patrick LABRANDE – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Georgina MURRAY – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Pouvoir de Daniel THEBAULT à Marie-Odile DELCAMP – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT

Milhac:

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair : Serge LAMOUREUX

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Pouvoir de Thierry LEMPEREUR à Jacqueline LEPOINT

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI – Claude VIGIE

A été élue secrétaire de séance : Sylvette BELONIE

N°2017-157 : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX ET DE PERSONNEL DE LA COMMUNE DE GOURDON DANS LE CADRE DES ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (ALSH) - ANNEE 2017

Rapporteur : Michel CAMMAS

La Communauté de Communes a la compétence en matière de création et gestion d'Accueil de Loisirs Sans Hébergement pour l'accueil et l'animation en dehors des temps scolaires, en direction des enfants de plus de trois ans et adolescents. Cette compétence est déléguée à la Maison des Jeunes et de la Culture pour les enfants de 3 à 12 ans.

Dans ce cadre, la Commune de Gourdon mettant à disposition de la Communauté de Communes des locaux et du personnel, une convention annuelle déterminant les obligations de chaque partie est nécessaire.

Un modèle de convention pour l'exercice 2017 est joint.

Les frais liés au fonctionnement des locaux s'élèvent à 11 605,26 € et les frais de personnel à 6 251,29 €, soit un total de 17 856,55 €.

Pour mémoire, les frais liés aux locaux et au personnel, pour l'année 2016, s'élevaient à 19 877,42 €.

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 29 novembre 2017,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- valide la convention entre la Communauté de Communes Quercy Bouriane et la Commune de Gourdon pour la mise à disposition de locaux et de personnel pour le fonctionnement des accueils de loisirs sans hébergement pour l'année 2017, et dont le contenu est joint en annexe,
- autorise Monsieur Patrick LABRANDE, Vice-président délégué à « l'administration générale », à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

La Présidente,

Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 06 décembre 2017

L'an deux mille dix-sept, le six décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 29 novembre 2017

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Alexandre BERGOUGNOUX – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Pouvoir de Philippe DELCLAU à Patrick LABRANDE – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Georgina MURRAY – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Pouvoir de Daniel THEBAULT à Marie-Odile DELCAMP – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT

Milhac:

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair : Serge LAMOUREUX

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Pouvoir de Thierry LEMPEREUR à Jacqueline LEPOINT

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI – Claude VIGIE

A été élue secrétaire de séance : Sylvette BELONIE

N°2017-158 : MODIFICATION DES TARIFS DES BIBLIOTHEQUES INTERCOMMUNALES

Rapporteur : Delphine SOUBIROUX MAGREZ

Pour mémoire, les tarifs appliqués actuellement dans les Bibliothèques Intercommunales sont les suivants :

Inscription annuelle individuelle résident CCQB :	6,00 €
Inscription annuelle individuelle non résident CCQB :	13,00 €
Inscription annuelle familiale résident CCQB :	10,00 €
Inscription annuelle familiale non résident CCQB :	16,00 €
Inscription annuelle moins de 18 ans :	4,00 €
Tarifs préférentiels :	10,00 €
Abonnement CD/K7 :	gratuité
Abonnement familial vacancier :	5,00 €
Abonnement DVD :	3,00 €
Caution liseuse, housse et lampe :	160,00 €
Perte, détérioration carte lecteur (en cas de renouvellement) :	2,00 €
Retard de plus d'un mois pour restitution des documents :	5,00 €
Livre de poche ou de grand format désherbé :	1,00 €
« Beau livre » désherbé :	2,00 €

Ces dernières souhaiteraient pouvoir proposer à leurs usagers, des sacs en toile, afin qu'ils puissent emporter plus facilement les livres empruntés. Afin de limiter l'impact sur le budget mais aussi de responsabiliser les lecteurs sur l'aspect non jetable de ces sacs, il est envisagé de les mettre en vente au prix de 3,00 € l'unité.

Il convient donc d'ajouter ce prix de 3,00 €, pour la vente de sacs en toile, aux tarifs existants, ces derniers restants inchangés.

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 29 novembre 2017,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- valide l'ajout de la vente de sacs en toile pour un montant de 3,00 € l'unité, aux tarifs des bibliothèques intercommunales,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

La Présidente,

Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 06 décembre 2017

L'an deux mille dix-sept, le six décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 29 novembre 2017

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Alexandre BERGOUGNOUX – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Pouvoir de Philippe DELCLAU à Patrick LABRANDE – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Georgina MURRAY – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Pouvoir de Daniel THEBAULT à Marie-Odile DELCAMP – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT

Milhac:

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair : Serge LAMOUREUX

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Pouvoir de Thierry LEMPEREUR à Jacqueline LEPOINT

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI – Claude VIGIE

A été élue secrétaire de séance : Sylvette BELONIE

N°2017-159 : CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY BOURIANE, L'ASSOCIATION DES AMIS DE LA BIBLIOTHEQUE ET L'ETABLISSEMENT D'HEBERGEMENT POUR PERSONNES AGEES DEPENDANTES (EHPAD) DE GOURDON POUR LA MISE EN PLACE D'ANIMATIONS

Rapporteur : Delphine SOUBIROUX MAGREZ

Les Bibliothèques Intercommunales étant des acteurs importants de la promotion culturelle sur le territoire, il paraît opportun que ce service mette en place des actions visant à offrir, aux personnes âgées de l'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) de Gourdon, une ouverture culturelle en matière d'accès aux livres.

Ainsi, il est proposé de mettre en place des animations dédiées, par le biais d'une convention de partenariat (jointe en annexe), entre la Communauté de Communes Quercy Bouriane, l'EHPAD du Centre Hospitalier Jean Coulon et l'Association des Amis de la Bibliothèque Quercy Bouriane. Les interventions se feront un jeudi par mois de 14h30 à 15h30 et ponctuellement, l'accueil d'un groupe de résidents pourra avoir lieu à la Bibliothèque Intercommunale de Gourdon. La convention est applicable pour une période d'un an et pourra être renouvelée par tacite reconduction, sans que sa durée totale ne puisse excéder 3 ans.

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 29 novembre 2017,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- approuve la convention de partenariat entre la Communauté de Communes Quercy Bouriane, l'Association des Amis de la Bibliothèque Quercy Bouriane et l'EHPAD du Centre Hospitalier Jean Coulon, pour la mise en place d'animations culturelles auprès des personnes âgées, dans les conditions présentées ci avant,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

La Présidente,

Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 06 décembre 2017

L'an deux mille dix-sept, le six décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 29 novembre 2017

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Alexandre BERGOUGNOUX – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Pouvoir de Philippe DELCLAU à Patrick LABRANDE – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Georgina MURRAY – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Pouvoir de Daniel THEBAULT à Marie-Odile DELCAMP – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT

Milhac:

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair : Serge LAMOUREUX

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Pouvoir de Thierry LEMPEREUR à Jacqueline LEPOINT

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI – Claude VIGIE

A été élue secrétaire de séance : Sylvette BELONIE

N°2017-160 : CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY BOURIANE ET L'ETABLISSEMENT D'HEBERGEMENT POUR PERSONNES AGEES DEPENDANTES (EHPAD) DE SAINT GERMAIN DU BEL AIR POUR LA MISE EN PLACE D'ANIMATIONS

Rapporteur : Delphine SOUBIROUX MAGREZ

Les Bibliothèques Intercommunales étant des acteurs importants de la promotion culturelle sur le territoire, il paraît opportun que ce service mette en place des actions visant à offrir, aux personnes âgées de l'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) « Le Souleillou » de Saint Germain du Bel-Air, une ouverture culturelle en matière d'accès aux livres.

Ainsi, il est proposé de mettre en place, des animations dédiées, par le biais d'une convention de partenariat (jointe en annexe) entre la Communauté de Communes Quercy Bouriane et l'EHPAD « Le Souleillou » de Saint Germain. L'accueil des résidents de l'EHPAD, se fera tous les mercredis matins au sein de la Bibliothèque de Saint Germain du Bel Air, sur les temps d'ouverture au public, et le dernier jeudi du mois de 10h30 à 11h30, un service de portage à domicile sera effectué par la bibliothécaire pour les résidents en difficulté motrice. La convention est applicable pour une période d'un an et pourra être renouvelée par tacite reconduction, sans que sa durée totale ne puisse excéder 3 ans.

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 29 novembre 2017,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- approuve la convention de partenariat entre la Communauté de Communes Quercy Bouriane et l'EHPAD « le Souleillou » de Saint Germain du Bel-Air, pour la mise en place d'animations culturelles auprès des personnes âgées, dans les conditions présentées ci avant,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

La Présidente,

Marie-Odile DELCAMP